



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.43
30 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 29 JUIN 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 26 et le 29 juin 1995, il semble que 35 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux autorisés par la FORPRONU aux termes du paragraphe 2 de cette même résolution. On trouvera à l'annexe à la présente note des informations sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total de vols considérés comme ayant constitué une violation présumée s'élève désormais à 5 694.

ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés par la Force de protection des Nations Unies

(26-29 juin 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5660	26 juin	07 h 53	07 h 56	Les avions AWACS ont repéré au radar une piste à 15 kilomètres au nord-est de Posusje, qui a disparu des écrans radar à 30 kilomètres au nord-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Inconnue Inconnue
5661	26 juin	08 h 15	08 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère gris et gris de type Mi-8 marqué d'une croix rouge qui a atterri à Kiseljak. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Atterrissage
5662	26 juin	08 h 25	08 h 29	Les avions AWACS ont établi un contact radar à 5 kilomètres à l'est de Prozor, avec un aéronef non identifié, peut-être un hélicoptère, dont la piste a disparu des écrans à 20 kilomètres à l'est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
5663	26 juin	08 h 45	08 46	Des avions AWACS et l'aviation de chasse de l'OTAN ont repéré au radar une piste qui décollait de Posusje et qui a atterri immédiatement après un avertissement lancé par l'aviation de chasse de l'OTAN. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Inconnue Inconnue Inconnue
5664	26 juin	10 h 33	10 h 35	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Atterrissage
5665	26 juin	11 h 33	11 h 35	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Atterrissage
5666	27 juin	05 h 40	05 h 42	Le personnel de la FORPRONU a observé à six reprises un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge décollant de Zenica, survolant la ville et atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Divers Faible Basse
5667		06 h 20	06 h 21		
5668		09 h 45	09 h 47		
5669		12 h 00	12 h 02		
5670		13 h 41	13 h 43		
5671		17 h 15	17 h 17		
5672	27 juin	10 h 20	10 h 22	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-17 marqué d'une croix rouge et camouflé de peinture colorée décollant de Tomislavgrad. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-est Faible Basse
5673	27 juin	10 h 52	11 h 05	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 5 kilomètres à l'ouest de Mostar; l'aéronef a atterri à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Basse Inconnue

/ . . .

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5674	27 juin	11 h 00	11 h 09	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 40 kilomètres au nord-est de Knin; celui-ci a atterri dans la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Faible
5675	27 juin	15 h 44	15 h 47	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 5 kilomètres au nord-est de Banja Luka; sa trace s'est évanouie à 7 kilomètres à l'est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Inconnue Faible
5676	28 juin	05 h 42	05 h 50	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 10 kilomètres à l'est de Split; sa trace s'est ensuite évanouie à 12 kilomètres au sud-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Moyenne Faible
5677	28 juin	06 h 00	06 h 44	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 20 kilomètres au sud-est de Posusje, avant que sa trace ne disparaîsse à 20 kilomètres à l'ouest de la même ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Basse
5678	28 juin	06 h 08	06 h 12	Les avions AWACS ont établi au-dessus de Split un contact radar avec un aéronef non identifié qui a pénétré dans la zone d'exclusion aérienne à 40 kilomètres au nord-est de Split. L'avion a changé de cap et sa trace s'est évanouie à 30 kilomètres à l'est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Variabile Basse Faible
5679	28 juin	06 h 49	07 h 14	Les avions AWACS ont établi un contact au-dessus de Posusje avec un aéronef non identifié dont la trace s'est évanouie au-dessus de Split. Un appareil des Nations Unies a établi un contact visuel avec l'aéronef et l'a identifié comme étant un hélicoptère léger de type Mi-8 gris et marron. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Ouest Basse Faible
5680	28 juin	08 h 50	08 h 55	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type Mi-17 marqué d'une croix rouge à l'atterrissement à Zenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
5681	28 juin	12 h 55	13 h 08	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 43 kilomètres au nord-est de Split; la trace de cet aéronef s'est évanouie à 25 kilomètres au sud-est de Tomislavgrad. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Basse Faible
5682	28 juin	12 h 57	13 h 02	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-17 gris marqué d'une croix rouge en train de décoller d'un lieu situé à 10 kilomètres au sud-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Basse Faible
5683	28 juin	14 h 50	14 h 54	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 35 kilomètres au nord-est de Split; la trace en a été perdue à 20 kilomètres à l'est de Tomislavgrad. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
5684	28 juin	15 h 59	16 h 40	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 10 kilomètres au sud-ouest de Posusje; la trace en a été perdue à 8 kilomètres à l'est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
5685	28 juin	16 h 04	16 h 11	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 8 kilomètres au nord de Tomislavgrad; la trace en a été perdue à 12 kilomètres au nord de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Basse Faible

/ . . .

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5686	28 juin	11 h 10	11 h 13	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-17 à 10 kilomètres au sud-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Inconnue Inconnue
5687	29 juin	09 h 20	09 h 22	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-17 bleu et blanc marqué d'une croix rouge à l'atterrissement à Zenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
5688	29 juin	10 h 10	10 h 12	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-17 bleu et blanc marqué d'une croix rouge au décollage de Zenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
5689	29 juin	14 h 18	14 h 20	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 17 kilomètres au sud-est de Zenica. Le vol non autorisé de cet aéronef a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Basse Faible
5690	29 juin	14 h 28	14 h 30	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 12 kilomètres au sud-est de Tarcin. Le vol non autorisé de cet aéronef a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
5691	29 juin	17 h 32	17 h 34	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-17 bleu et blanc marqué d'une croix rouge à l'atterrissement à Zenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est-ouest Basse Faible
5692	29 juin	17 h 38	17 h 40	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-17 blanc et bleu marqué d'une croix rouge au décollage de Zenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
5693	29 juin	17 h 32	18 h 21	Selon des informations mises à la disposition du personnel de la FORPRONU, un contact radar a été établi à 15 kilomètres à l'est de Banja-Koviljaca (République fédérative de Yougoslavie) avec un aéronef qui a franchi la frontière de la Bosnie-Herzégovine avant que sa trace ne s'évaneisse à 35 kilomètres au sud-ouest de Srebrenica. Le vol non autorisé de cet aéronef a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
5694	29 juin	17 h 36	18 h 24	Selon des informations mises à la disposition du personnel de la FORPRONU, un contact radar a été établi à 15 kilomètres au nord-est de Srebrenica avec un aéronef qui a franchi la frontière de la Bosnie-Herzégovine et dont on a ensuite perdu la trace à 30 kilomètres au sud-ouest de la ville. Le vol non autorisé de cet aéronef a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible